

Atelier de prévention Du handicap à la situation de handicap

Public

Tout salarié des entreprises adhérentes de Prévéc am en particulier service RH, membres du CSE, managers ou membres d'un même collectif de travail (pour une session sur demande).

Objectifs

- Prendre conscience de la réalité des situations de handicap
- Déterminer des conduites à tenir sur l'aménagement organisationnel du travail
- Aider à l'intégration et au maintien en emploi de salariés en situation de handicap

Intervenant

Ergonome

Modalités

Atelier	Lieu	Durée	Participants
Sur programme	Dans nos locaux	1h	10 à 15 participants
A la demande	Dans les locaux de l'adhérent		A définir avec l'intervenant

Programme

- Définition d'une situation de handicap
- Particularités des handicaps invisibles
- Travailler avec une personne en situation de handicap
- Logiques d'adaptation à la situation de handicap
- Accompagnement et transformation de l'organisation du travail

Législation : *Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes en situation de handicap dans la proportion de 6% de son effectif total. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé pour justifier le respect de son obligation d'emploi. Cette obligation d'emploi concerne tous les salariés quelle que soit la nature de leur contrat. Dans le cas contraire, il devra verser une contribution (annuelle à l'Agefiph.)*

Contact

sessionsinfo@preveam.fr